



Trophée 61 BMX 2018

Il se déroulera sur trois manches :

Manche 1 : le dimanche 1 juillet à Argentan

Manche 2 : le dimanche 23 septembre à St Germain du Corbéis

Manche 3 : le dimanche 30 septembre à Flers (finale)

Prix des engagements par manche : **9.00 €** pour les licenciés FFC, **17.00 €** pour les licences à la journée, soit **9.00€** d'engagement et **8.00€** de licence à la journée (Certificat médical de moins de un an obligatoire et autorisation parental pour les mineurs).

La date limite d'engagement se fera le mercredi précédant le dimanche de chaque manche.

Horaires:

10 h 00 : Essais avec grille Pupilles et moins.

10 h 25 : Essais avec grille Benjamins et plus.

10 h 50 : 2ème séance d'essais avec grille Pupilles et moins.

11 h 15 : 2ème séance d'essais avec grille Benjamins et plus.

11 h 40 : Pause repas.

13 h 00 : Appel en pré-grille

13 h 15 : 1ère manche toutes catégories.

Horaires à titre indicatif, ils peuvent être modifiés.

Chaque club reste libre d'organiser sa buvette et sa restauration, ainsi que les points ventes (matériel ou autre).

REGLEMENT 2018 DU TROPHEE BMX 61

Art.1

Le trophée est ouvert aux pilotes licenciés FFC ou non (certificat médical pour les non licenciés de moins de un an et autorisation parental pour les mineurs).

Art.2

Il se court sur les trois courses promotionnelles de l'Orne :

Argentan, St Germain du Corbéis et Flers.

Art.3

Huit catégories garçon : Pré-licenciés, Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes, Cadets, 17/29 ans, Masters (30ans et +, libre choix 20 ou 24 pouces)

Sept Catégories fille : Pré-licenciées, Poussines, Pupilles, Benjamins, Minimes, Cadettes, 17ans et +

Art.4

Pour les catégories filles, s'il y a moins de cinq inscrites dans leur catégorie, elles seront regroupées avec les garçons de la catégorie inférieur, elles seront classées séparément dans leur catégorie d'âge.

Si une pilote demande de rouler dans sa catégorie d'âge, elle roulera alors avec les garçons de la même catégorie d'âge, elle sera alors classée avec les garçons de cette même catégorie.

Ce choix se fera avant le début de la première épreuve, à l'issue de ce choix, la pilote ne pourra plus changer de catégorie.

Pour les garçons, en fonction du nombre d'inscrit, chaque organisateur se réserve le droits de regrouper des catégories, ils seront classés séparément dans leur catégorie d'âge.

Art.5

Pour chaque manche, les clubs organisent eux-mêmes leurs propres récompenses de chaque catégorie filles et garçons.

Art.6

Un trophée sera remis aux 3 premiers de chaque catégorie du classement général à l'issue de la manche finale (Flers), ces trophées seront offert par les trois clubs organisateurs et le comité de l'Orne.

Le classement se fera sur les deux meilleurs manches du trophée, il y a une manche joker et points bonus pour les pilotes ayant courus les trois manches, soit 10% des points du 1er de la catégorie, arrondi au chiffre supérieur.

Art.7

A l'issue de la troisième manche, le club de l'Orne ayant obtenu le plus de points sera désigné vainqueur des clubs de l'Orne du trophée 61, ce classement se fera sur la totalité des points des huit premiers pilotes de chaque club et chaque catégorie.

Ce trophée sera remis au meilleur club lors de l'Assemblée générale du Comité de l'Orne le 10 novembre 2018. Ce trophée sera remis en compétition l'année suivante.

Un club pourra garder ce trophée définitivement, s'il le remporte 3 fois, un nouveau trophée serait alors remis en compétition l'année suivante.

Art.8

Les compétitions se dérouleront selon le règlement FFC en vigueur, sauf pour la catégorie Master, qui est en une seule catégorie avec le libre choix de taille de vélo (20 ou 24 pouces).

Art.9

La commission BMX 61 est souveraine pour trancher tout litige.

Art.10

Le fait de participer au Trophée implique l'acceptation du règlement.

Délégué Départementale BMX de l'Orne

Comité de L'Orne Cyclisme

Olivier TREHEC

Le 13/03/2018

